

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 de la " Plateforme
Régionale du Logement Adapté " gérée par l'association Handitoit Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder pour l'exercice 2017 une subvention d'un montant de 125 000 € à l'association « Handitoit Provence » pour contribuer au fonctionnement général de la « Plateforme Régionale pour le Logement Adapté » pour les actions menées,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante conforme au modèle type prévu à cet effet.

La dépense d'un montant de 125 000 € au titre de l'exercice 2017 sera prélevée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée